



Présentation de l'évolution du compte administratif de la commune entre 2014-2018

Il s'agit de comparer l'année 2014, première année du mandat et 2018 dernière année écoulée.

I. Les recettes

Libellé	2014	2018	2018/2014 (%)
Remboursement charges sociales et prévoyance	- €	197,00 €	100%
Revenus de gestion courante	4 305,62 €	1 484,76 €	-66%
Impôts et taxes	40 200,48 €	51 898,43 €	29%
Dotations, subventions, participations	42 660,26 €	37 987,00 €	-11%
Autres produits de gestion	30,00 €	- €	-100%
Produits financiers	0,58 €	0,30 €	-48%
Produits exceptionnels	116,00 €	100,40 €	-13%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	87 312,94 €	91 667,89 €	5%

(1)

(2)

(3)

Les recettes proviennent principalement des dotations versées par l'Etat et des impôts et taxes. Ceux-ci sont composés des trois taxes que sont la taxe d'habitation, les taxes foncières du bâti et du non bâti ainsi que des droits de mutation payés par l'acquéreur d'un bien mobilier au notaire et dont une partie revient à la commune.

Entre 2014 et 2018 les recettes de la commune ont augmenté de 5%. Sur la même période, l'inflation était de 3%. En valeur constante, les recettes ont donc augmenté uniquement de 2 points.

Commentaires :

- (1) : Les revenus de gestion courante correspondent principalement à la location pour les opérateurs de téléphonie mobile. En 2018, il manque la contribution d'un opérateur qui sera versée en 2019.
- (2) Voir le point 2 ci-dessous.
- (3) Voir le point 1 ci-dessous.

1. LES DOTATIONS

Le conseil municipal n'a aucun pouvoir sur les dotations décidées et calculées par l'administration. Au cours de la période, les dotations versées à notre commune ont diminué d'environ 4 600€ soit 11%. Ce poste, après avoir été la principale recette de la commune, devient le deuxième poste derrière les impôts et taxes.

2. LES IMPOTS LOCAUX

Les impôts directs ont augmenté quant à eux d'environ 12 000€ soit 29%.

Qu'en est-il de l'évolution des 3 taxes ?

Cet impôt est calculé de la manière suivante :

La base locative, fixée par l'Etat et sur laquelle la commune n'a aucune marge de manœuvre, multipliée par un taux fixé par le conseil municipal.

Evolution des bases locatives

Libellé	2014 (1)	2018 (2)	2018/2014 (%) (3)=((2)-(1))/(1)
Taxe d'habitation	204 286,00 €	210 372,00 €	2,98%
Taxe du foncier bâti	127 818,00 €	143 984,00 €	12,65%
Taxe du foncier non bâti	14 870,00 €	15 623,00 €	5,06%

Projection des recettes avec application des taux 2014 sur base locative 2018.

Libellé	(4)=(2)-(1)	(5) Taux 2014	(6)=(4)*(5)
Taxe d'habitation	6 086,00 €	5,59%	340,21 €
Taxe du foncier bâti	16 166,00 €	9,85%	1 592,35 €
Taxe du foncier non bâti	753,00 €	34,20%	257,53 €

TOTAL (A)

2 190,08 €

Donc, même si les taux n'avaient pas subi d'augmentation, les recettes liées aux impôts locaux auraient augmentées de presque 2 200,00€.

Evolution des taux

Libellé	2014 (7)	2018 (8)	2018/2014 (%) (9)=((8)-(7))/(7)
Taxe d'habitation	5,59%	5,73%	2,50%
Taxe du foncier bâti	9,85%	10,10%	2,54%
Taxe du foncier non bâti	34,20%	35,06%	2,51%

Les taux ont augmenté en moyenne de 2,5%, mais reste en dessous du taux d'inflation (3%).

Evolution du produit des contributions directes dues à l'augmentation des taux

Libellé	Base 2018 Rappel (2)	Recettes supplémentaires dues à l'augmentation des taux (10)=(2)*(7)*(9)
Taxe d'habitation	210 372,00 €	294,52 €
Taxe du foncier bâti	143 984,00 €	359,96 €
Taxe du foncier non bâti	15 623,00 €	134,36 €
TOTAL (B)		788,84 €

L'impact de l'augmentation des taux a permis à la commune de dégager une recette supplémentaire de 790€.

En conclusion l'amélioration des recettes s'explique donc, essentiellement, par une augmentation des bases, générant des recettes supplémentaires d'environ 2 200,00€ et par une très faible pression fiscale générant des recettes supplémentaires d'environ 790€.

Valeur moyenne des contributions directes par habitant		
Libellé	2014	2018
Produits des contributions directes	29 237,00 €	32 171,00 €
Nombre d'habitants	174	166
Recettes fiscales par habitant	168,03 €	193,80 €

Le nombre d'habitants ayant diminué entre 2014 et 2018, la recette fiscale par habitant est plus importante et s'élève à 193,80€. Pour les communes de moins de 500 habitants ce montant est de 412€.

3. LES DROITS DE MUTATION

Libellé	2014 (7)	2018 (8)	2018/2014 (%) (9)=((8)-(7))/(7)
Droit de mutation	10 963,48 €	15 709,43 €	43,29%

Recettes aléatoires fonction des transactions immobilières sur la commune.

II. Les dépenses

1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Code	Libellé	2014	2018	2018/2014 (%)
60	Achats non stockables	4 773,34 €	5 919,63 €	24%
61	Services extérieurs	12 724,66 €	17 361,89 €	36%
62	Autres services extérieurs	9 744,39 €	10 596,20 €	9%
63	Impôts et taxes	85,56 €	89,27 €	4%
012	Charges de personnel	8 507,32 €	10 435,35 €	23%
14	Atténuation de produits	13 340,78 €	13 341,00 €	0%
65	Autres charges de gestion courantes	13 375,70 €	14 219,23 €	6%
66	Charges financières	976,24 €	2 471,67 €	153%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		63 527,99 €	74 434,24 €	17%

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de presque 11 000,00€ sur 5 années soit un peu plus de 2 000,00€ par an. Des dépenses maîtrisées même si on note une forte progression des charges financières liées à l'emprunt contracté dans le cadre de la rénovation de la nouvelle mairie.

Le poste le plus important correspond aux services extérieurs c'est-à-dire l'entretien de notre commune et notamment les espaces verts et la voirie de la partie de l'agglomération et des chemins ruraux.

L'augmentation des charges de personnel est due à des modifications d'imputation imposées par le plan comptable et comprennent désormais les frais liés au personnel de l'agglomération effectuant des travaux d'entretien sur la commune.

2. LES DEPENSES TOTALES PAR HABITANT

En rajoutant les dépenses d'investissement au dépenses de fonctionnement, on évalue les dépenses réelles.

Libellé	2014	2018
Dépenses réelles de fonctionnement	63 527,99 €	74 434,24 €
+ Dépenses totales réelles d'investissement	18 927,64 €	25 715,13 €
- Déficit d'investissement	- €	- €
Dépenses réelles totales	82 455,63 €	100 149,37 €
Nombre d'habitants	174	166
Dépenses totales par habitant	473,88 €	603,31 €

Les dépenses d'investissement représentent 26% des dépenses totales en 2018 contre 23% en 2014.

Le montant des dépenses totales par habitant s'élève à environ 600€ en 2018, il est en progression pour deux raisons : D'une part l'augmentation des dépenses de fonctionnement et d'investissement et d'autre part la diminution du nombre d'habitant.

Pour les communes de moins de 500 habitants, le montant moyen est de à 954€. Notre commune est donc bien en deçà.

III. La marge d'autofinancement

La **marge brute d'autofinancement** est égale à la différence entre les recettes réelles et les charges courantes (dépendances réelles de fonctionnement – intérêts de la dette) de la section fonctionnement.

La **marge nette d'autofinancement** est égale à la marge brute d'autofinancement – annuité de la dette. Elle représente l'apport financier nouveau que la commune est à même d'investir au cours de l'année.

<i>Libellé</i>	<i>2014</i>	<i>2018</i>	<i>2018/2014 (%)</i>
Recettes de fonctionnement	87 312,94 €	91 667,89 €	5%
77 Produits exceptionnels	116,00 €	100,40 €	-13%
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT (1)	87 196,94 €	91 567,49 €	5%
Dépenses de fonctionnement	63 527,99 €	74 434,24 €	17%
67 Charges exceptionnelles	- €	- €	0
68 Dotations aux amortissements et prov.	- €	- €	0
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT (2)	63 527,99 €	74 434,24 €	17%
66 Intérêts de la dette	976,24 €	2 471,67 €	153%
CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (3)	62 551,75 €	71 962,57 €	15%
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT (4) = (1)-(3)	24 645,19 €	19 604,92 €	-20%
Intérêts de la dette	863,75 €	2 471,67 €	186%
Remboursement d'emprunt	4 210,00 €	6 787,49 €	61%
MARGE NETTE D'AUTOFINANCEMENT	19 571,44 €	10 345,76 €	-47%

Les marges d'autofinancement ont nettement diminué au cours de la période étudiée. Cela signifie que la commune a été moins capable d'autofinancer ses investissements. C'est pour cela que d'une part la commune a contracté un nouvel emprunt (rénovation de la mairie) et d'autre part qu'elle a puisé dans ses réserves.

IV. Le taux d'épargne et l'endettement

1. LE TAUX D'EPARGNE

Ce taux s'apprécie par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement rapportées aux recettes réelles de fonctionnement.

<i>Libellé</i>	<i>2014</i>	<i>2018</i>
Total des recettes réelles de fonctionnement	87 196,94 €	91 567,49 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	63 527,99 €	74 434,24 €
Montant de l'épargne	23 668,95 €	17 133,25 €
TAUX D'EPARGNE	27%	19%

Le taux d'épargne est passé de 27% à 19% sur la période, ce qui est dû à une augmentation des dépenses de fonctionnement supérieure à l'augmentation des recettes de fonctionnement.

2. L'ENDETTEMENT

<i>Libellé</i>	2014	2018
Dettes de la commune au 1er janvier	25 386,27 €	64 520,45 €
Nombre d'habitants	174	166
Dettes par habitant	145,90 €	388,68 €

Au cours de la période, la dette par habitant est passée de 145,90€ à 388,68€, soit une hausse conséquente. La commune a en effet contracté un nouvel emprunt lié à la rénovation de la mairie.

3. LE COEFFICIENT D'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE.

Ce rapport est une mesure de la capacité de la commune à assurer le remboursement de la dette. Au-delà de 25%, la charge de la dette risque de peser un poids excessif par rapport aux ressources de la commune.

<i>Libellé</i>	2014	2018
Intérêts de la dette	863,75 €	2 471,67 €
Remboursement du capital	4 210,00 €	6 787,49 €
Annuité de la dette	5 073,75 €	9 259,16 €
Recettes réelles de fonctionnement	87 196,94 €	91 567,49 €
Coefficient d'endettement	6%	10%

On constate que même si le coefficient d'endettement a augmenté, la commune reste en dessous du seuil de 25%.